

Conditions de commande des bons d'achat

(Janvier 2021)

Préambule

- a. La société myWorld International Limited ayant son siège au Royaume-Uni, 3rd Floor, 40 Bank Street, London E14 5NR, gère un *Benefit Program* (programme d'avantages) permettant aux clients (ci-après dénommés les «**membres** d'obtenir, dans le cadre de l'acquisition de biens ou de services ou de la réservation de voyages (dénommés ci-après "**Achats**") sur des plateformes en ligne *myWorld*, auprès d'entreprises partenaires en ligne et auprès d'entreprises partenaires locales (dénommées ci-après "**myWorld et entreprises partenaires**"), des avantages (dénommés ci-après "**Benefits**"). myWorld International Limited fait appel à ses propres filiales ou à des partenaires pour la gestion et l'exécution du *Benefit Program* dans les différents pays.
- b. En Suisse, les membres sont ainsi enregistrés auprès de myWorld Swiss GmbH, dont le siège se trouve à la Tödistrasse 48, 8002 Zurich, numéro d'entreprise CHE-266.376.595 du registre du commerce du canton de Zurich (ci-après dénommé "**myWorld**"), et ont la possibilité de percevoir, dans le cadre du *Benefit Program* des *Benefits* lors de l'acquisition de biens, de services ou lors de la réservation de voyages auprès de *myWorld* et des *entreprises partenaires*.
- c. La société myWorld 360 AG sise à Grazbachgasse 87, 93, 8010 Graz (Autriche) peut être le fournisseur pour les bons d'achat. Si c'est le cas, myWorld 360 AG et myWorld ont convenu que cette dernière vende les bons d'achat proposés par myWorld 360 AG en son nom propre et pour son propre compte dans sa zone de responsabilité régionale.
- d. Dans la mesure où des désignations spécifiques au sexe sont utilisées dans le contenu du contrat, elles englobent aussi bien les personnes de sexe féminin que masculin de même que les personnes morales.

1. Parties signataires et objet du contrat

- 1.1 Les présentes conditions de commande régissent l'acquisition par les membres de bons d'achat émis par les sous format papier ou numérique, qui peuvent être échangés par les membres en fonction des informations fournies par l'exposant respectif (ci-après désignés indifféremment les «**bons d'achats**» ou les «**bons**»). Les coupons peuvent être acquis auprès de myWorld Swiss GmbH, sise à Tödistrasse 48 8002 Zürich (Suisse), immatriculée au registre de commerce du canton de Zürich sous le numéro CHE-266.376.595.
- 1.2 Les présentes conditions de commande s'appliquent à tous les contrats conclus entre myWorld et le membre au sujet des commandes de bons énumérés au paragraphe 1.1.
- 1.3 Le membre n'a pas le droit de revendre des bons d'achat à des fins commerciales. Toutefois, les bons payés dans leur intégralité sont librement transférables, c'est-à-dire qu'un membre peut offrir le bon à une autre personne de son choix.

2. Type de bon d'achat

- 2.1. Il s'agit de bons d'achat, qui ne peuvent être utilisés que pour effectuer des achats auprès ayant émis le bon. L'équivalent d'un bon unique est le montant indiqué sur le bon. Un paiement total ou partiel en espèces par l'exposant ou par myWorld n'est pas possible. Les bons d'achat sont des produits promotionnels qui ne sont pas toujours en stock. Les membres seront informés par e-mail ou sur le site Web www.myworld.com de cette promotion.
- 2.2. **Bons d'achat physiques**
Les bons physiques sont des bons d'exposants sous forme de papier ou de plastique. Ces bons ont une valeur prédéfinie par l'exposant et ne peuvent être utilisés que pour des achats de biens et de services selon les informations de l'exposant. Certains types de bons d'achat physiques peuvent être rechargés sur www.myworld.com, sur myWorld ou directement chez l'exposant.
- 2.3. **Bons d'achat électroniques**
Les bons d'échange numériques sont des bons d'achat des exposants, qui sont mis à la disposition du membre sous forme numérique (envoyés à une adresse e-mail indiquée par le membre, affichée dans l'application myWorld APP). Les coupons numériques ont une valeur prédéfinie par l'exposant ou peuvent être chargés dans une quantité prédéterminée par l'exposant avec un montant sélectionné par l'exposant. Le remboursement du bon correspondant est possible en fonction des informations de l'exposant et est basé sur les spécifications définies par l'exposant, disponibles sur le site www.myworld.com.

3. Processus de commande, offre, acceptation de l'offre, conclusion de contrat, réserve de propriété

- 3.1. Les commandes de bons d'achat peuvent être passées par écrit, par téléphone ou en ligne sur le site de myWorld. Il est également possible d'acquiescer ces bons sur place chez myWorld ou dans des points de vente de bons d'achat (www.myworld.com).
- 3.2. Lorsque le membre commande des bons sur le site Internet www.myworld.com, il sélectionne les bons d'achat de son choix (l'entreprise et le montant) et l'ajoute à son panier. La commande est finalisée au moyen du bouton «PAYER LA COMMANDE» et constitue alors une offre d'achat contractuelle du membre en vue d'acquiescer le bon sélectionné. La confirmation de commande envoyée automatiquement à la fin du processus de traitement de la commande ne signifie pas encore que cette offre a été acceptée.
- 3.3. Lorsque le membre souhaite acheter des bons dans les locaux de myWorld, il communique le détail de sa commande à un collaborateur de myWorld.

- 3.4. La conclusion du contrat entre myWorld et le membre ne prend effet qu'à partir du moment où le membre a effectué le paiement intégral des bons qu'il a commandés. Les bons d'achat restent la propriété de myWorld tant qu'ils n'ont pas été payés dans leur intégralité.
- 3.5. myWorld se réserve le droit de refuser des commandes de bons à un membre.
- 3.6. Les bons commandés envoyés par myWorld au membre ou mis à disposition dans la zone de connexion personnelle de l'application myWorld ne peuvent être utilisés que par le membre en fonction des coordonnées de l'exposant. Le contrat conclu à l'occasion du rachat du voucher est conclu exclusivement entre la société rachetante et le membre en tant que détenteur du voucher. myWorld n'a aucune influence sur cette relation contractuelle et n'est pas responsable des réclamations découlant de cette relation contractuelle.

4. **Prix, mode de paiement, frais d'envoi et livraison**

- 4.1. Les prix figurant sur les factures sur www.myworld.com et hors ligne s'entendent en francs suisses toutes taxes comprises mais ne comprennent pas les éventuels frais d'expédition.
- 4.2. En effet, des frais d'expédition peuvent s'ajouter aux prix affichés. Le montant des frais d'expédition est calculé pendant la commande sur www.myworld.com et est communiqué au membre à la dernière étape du processus de commande.
- 4.3. Les options de paiement disponibles sont affichées au membre au début du processus de commande.
- 4.4. myWorld fait appel à des entreprises de logistique pour expédier les commandes (comme UPS, GLS, Fedex, la Poste, etc.).
- 4.5. Le délai de livraison des commandes de bons est de trois à cinq jours ouvrables.
- 4.6. Le membre peut soit se faire livrer les bons par envoi postal, soit aller les chercher lui-même dans les locaux de myWorld. La livraison en point-relais n'est pas possible.

5. **Droit légal de rétractation**

5.1. **Droit de rétractation**

Le membre peut exercer son droit de rétractation sans motif dans un délai de 14 jours.

Le délai de rétractation est de 14 jours à compter du jour où le membre, ou un tiers désigné par le membre, prend possession de la marchandise.

Pour pouvoir exercer son droit de rétractation, le membre doit adresser à la société myWorld Swiss GmbH Tödistrasse 48, 8002 Zürich, Suisse, e-mail: service.ch@myworld.com une déclaration sans équivoque (par exemple, une lettre envoyée par la poste ou un e-mail) sur son intention de se retirer du contrat.

Le membre peut utiliser à cet effet le formulaire de rétractation ci-joint mais l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Pour garantir le respect du délai de rétractation, il suffit au membre d'envoyer le courrier informant de sa décision d'exercer son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation

5.2. **Conséquences de la rétractation**

Lorsque le membre exerce son droit de rétractation, myWorld lui rembourse l'intégralité des sommes versées, y compris les frais d'expédition (à l'exception des frais supplémentaires lorsqu'il a choisi un mode d'expédition plus coûteux que la livraison standard proposée), sans délai et au plus tard 14 jours après la réception de la demande de rétractation. Le remboursement est effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf autre demande du membre. En aucun cas, le remboursement n'occasionnera des frais supplémentaires à la charge du membre. A défaut d'avoir reçu les bons d'achat dans ce délai de 14 jours, myWorld est fondée à différer le remboursement jusqu'à la réception des bons d'achat ou jusqu'à la réception de la preuve que les bons d'achat ont bien été renvoyés.

Les Benefits engendrés dans le cadre du contrat résilié et versés au membre doivent être remboursés à myWorld.

Le membre doit retourner ou rapporter les bons d'achat immédiatement, ou au plus tard 14 jours à compter de la date à laquelle il a informé myWorld de sa décision de se rétracter, à l'adresse suivante:

**myWorld Swiss GmbH
Tödistrasse 48
8002 Zürich
Suisse**

Ce délai est réputé respecté si le membre renvoie les bons d'achat avant l'expiration du délai de 14 jours.

Les frais de retour des bons d'achat sont à la charge du membre.

Le membre doit assumer une éventuelle perte de valeur du bon d'achat uniquement lorsque cette perte de valeur résulte de manipulations autres que celles nécessaires pour s'assurer de la qualité, de la nature et du bon fonctionnement de ce bon.

Fin des conditions de rétractation

Formulaire de rétractation

Si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation, veuillez compléter le formulaire suivant et le renvoyer par courrier ou par e-mail

à
myWorld Swiss GmbH
Tödistrasse 48
8002 Zürich
Suisse

OU

E-mail: service.ch@myworld.com

Par la présente, je/nous vous notifie/notifions ma/notre rétractation du contrat conclu pour l'achat des biens suivants (*)

Commandé(s) le (*)/Reçu(s) le (*)

Nom du membre

Adresse du membre

Signature du membre (en cas de notification papier)

Date

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour des bons d'achat déjà partiellement ou intégralement utilisés.

6. Retours et réclamations

6.1. Les bons d'achat expédiés par myWorld ne peuvent en principe pas être retournés et les paiements effectués ne peuvent pas être remboursés, à moins qu'ils n'aient lieu dans le cadre de l'exercice du droit de rétractation, conformément au point 5. Cette exception n'est pas valable pour les cas cités au point 5.

6.2. Dommages liés au transport

Les réclamations relatives à un dommage manifestement lié au transport sont à adresser au livreur dans les plus brefs délais. En cas de dommage manifeste lié au transport, le membre devra également informer myWorld dès que possible. Le droit de garantie légal du membre ne s'en trouve pas affecté. La notification de dommage doit être adressée à:

myWorld Swiss GmbH
Tödistrasse 48
8002 Zürich
Suisse
E-mail: service.ch@myworld.com

6.3. Erreur de livraison

Si la marchandise livrée ne correspond pas à la marchandise commandée (erreur de livraison), une réclamation peut être introduite dans les 14 jours suivant la réception de cette livraison erronée. Le membre s'engage à retourner les bons qui ne lui étaient pas destinés dans les 14 jours suivant leur réception, dans l'état (inutilisé) dans lequel il les a reçus. Le droit de garantie légal du membre ne s'en trouve pas affecté.

La réclamation doit être adressée à:

myWorld Swiss GmbH
Tödistrasse 48
8002 Zürich
Suisse
E-mail: service.ch@myworld.com

7. Responsabilité

7.1. myWorld est responsable, sans limitation, des dommages portant atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé causés par un manquement intentionnel ou par négligence à ses obligations légales et contractuelles de la part de myWorld.

7.2. myWorld est également responsable, sans limitation, des autres dommages causés par un manquement intentionnel ou par négligence à ses obligations légales et contractuelles.

7.3. myWorld n'est responsable que d'une manière limitée aux dommages typiques et prévisibles résultant d'un manquement par simple négligence aux obligations essentielles à la bonne exécution du contrat et à l'exécution desquelles le membre se fie et peut légitimement se fier (obligations cardinales).

- 7.4. Les limitations ou exclusions s'appliquent également à la responsabilité personnelle des collaborateurs, des représentants légaux et des auxiliaires d'exécution de myWorld dans la mesure où la responsabilité de myWorld est limitée ou exclue.
- 7.5. Toute autre demande d'indemnisation est exclue, à l'exception de celles fondées sur le point 7.7 ci-dessous. Cela s'applique en particulier à la responsabilité sans faute pour les défauts initiaux.
- 7.6. Les limitations et exclusions de responsabilité en vertu des points 7.1 à 7.6 n'affectent pas la responsabilité de myWorld en vertu des dispositions légales impératives du droit suisse.
- 7.7. En cas de perte ou de vol de bons d'achat que le membre a retirés auprès de myWorld ou qu'il a reçus par courrier ou en ligne, myWorld ne saurait être tenue pour responsable d'une éventuelle utilisation illégale du bon.

8. Protection des données

- 8.1. **La société myWorld Swiss GmbH, sise à Tödistrasse 48, 8002 Zürich, Suisse, enregistre et traite les données à caractère personnel de ses membres dans le but de gérer leurs commandes, notamment les noms, prénoms, adresses et ID de membre. Pour le traitement des données, myWorld Swiss GmbH fait appel à la société myWorld 360 AG, Grazbachgasse 87-93, 8010 Graz, Autriche.**

9. Droit applicable, tribunal compétent, exigence de la forme écrite, clause de sauvegarde

- 9.1. Le présent accord est régi par le droit suisse, à l'exclusion des normes de renvoi du droit privé international et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. En cas de litiges, les juridictions de droit commun de l'endroit où siège MyWorld GmbH sont compétentes, sauf s'il existe un autre tribunal impérativement compétent.
- 9.2. Les accords individuels passés au cas par cas priment toujours sur les présentes conditions de commande. Un contrat écrit ou une confirmation écrite de la part de myWorld s'impose pour le contenu de tels accords. Il est présumé que les Parties ne sont pas parvenues à une entente orale. myWorld est en outre autorisée à envoyer au membre, par SMS ou par courrier électronique, toute déclaration relative au contrat et toute information utile à la bonne exécution du contrat, du moment que le membre a communiqué ses coordonnées et ne s'y oppose pas.
- 9.3. Au cas où une quelconque disposition du présent texte devait être ou devenir, en tout ou en partie, nulle ou inapplicable, le reste du contrat reste inchangé. En lieu et place des présentes dispositions, les Parties appliqueront les dispositions légales appropriées.